



M. Karim A.A. Khan QC
Procureur de la Cour pénale internationale

Vingtième session de l'Assemblée des États parties

Séance plénière

Remarques

Madame la Présidente de l'Assemblée, Silvia Fernández de Gurmendi,
Monsieur le Président Hofmanski,
Monsieur le Greffier,
Madame la Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. C'est un immense privilège et honneur de m'adresser à vous, à l'occasion de ma première prise de parole devant vous en qualité de Procureur de la Cour pénale internationale (« CPI » ou la « Cour »). Depuis ma prise de fonctions le 16 juin, nous faisons face à un volume d'activités colossal qui nécessite de mobiliser l'ensemble des membres du personnel du Bureau du Procureur (le « Bureau »), et je les en remercie.
2. J'évoquerai aussi tout à l'heure le formidable soutien que vous avez été si nombreux à me témoigner, y compris de la part des responsables avec qui j'ai l'honneur d'être assis en ce moment même. J'ai noué un dialogue fructueux avec bon nombre d'entre vous, représentants des États parties, ainsi que des échanges constructifs avec des États non parties et représentants de la société civile.
3. Nous nous sommes engagés dans un processus qui n'en est qu'à ses balbutiements, mais qui nécessitera de recentrer notre énergie et nos compétences, au sein du Bureau, pour que notre action soit encore plus efficace. À cet égard, je remercie du fond du cœur les experts indépendants chargés de l'examen de la Cour pour leur travail. Il a permis à la Cour de se regarder en face à un moment crucial. Et bon nombre de ces recommandations méritent d'être suivies, ce que je ferai dans le plein respect de mes responsabilités prévues à l'article 42 en matière de gestion et d'organisation du Bureau.
4. Comme l'indique le rapport des experts indépendants, la vérité pure et simple est que le moment est venu de changer. Dès aujourd'hui. À l'approche du 20^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, nous devons nous appuyer sur ce qui fonctionne, et sur les résultats que nous avons indubitablement obtenus, tout en nous livrant à une introspection constructive mais aussi à une autocritique, en partant du principe que nous devons faire mieux.
5. Parce que nous tous dans cette salle, ainsi que les autres membres éminents qui nous regardent en ligne, membres de la société civile sur le terrain, États parties ou États non parties, devons admettre la triste réalité, qui est que pour trop d'individus, il y a un manque de protection, ils souffrent, et des poches d'impunité subsistent que nous ne pouvons tolérer en ce XXI^e siècle.

6. Je ferai tout mon possible pour que les choses changent. Le personnel que j'ai l'honneur de diriger travaille d'arrache-pied. Nous sommes confrontés à des attentes qu'il convient peut-être de tempérer par ailleurs, compte tenu de ce que la justice pénale internationale peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire, des moyens mis à la disposition de la Cour et de ceux auxquels j'ai accès, en qualité de Procureur, pour m'acquitter de mes fonctions et pour que nous puissions utiliser nos ressources de façon judicieuse afin de faire bouger les lignes.
7. Avant mon élection – comme je l'ai déclaré aux délégués et États parties lors des tables rondes – j'étais convaincu que le Bureau devait être le lieu de travail le plus stimulant, le plus passionnant et le plus extraordinaire au monde. Pourtant, comme le révèle le rapport des experts indépendants, ce n'est pas le cas.
8. Et force est de constater que lorsque je marche dans les couloirs de mon Bureau ou que je rencontre les membres du personnel lors de ma journée portes ouvertes hebdomadaire, je constate que pour un trop grand nombre d'entre eux, leur satisfaction dépend des personnes pour lesquelles ils travaillent et de l'équipe à laquelle ils appartiennent. Certains changements sont devenus inévitables, et je remercie à cette fin le Greffier et le chef du Mécanisme de contrôle indépendant pour leurs précieux conseils et l'ensemble des responsables pour les échanges fructueux que nous avons eus.
9. J'ai nommé un groupe d'experts chargés du cadre de travail, indépendants de la structure hiérarchique. Les membres du personnel peuvent s'adresser à eux en toute confiance, dans un cadre sûr et totalement confidentiel, pour que les problèmes de harcèlement, d'intimidation ou de sexisme puissent être dûment rapportés, et m'être exposés avec un niveau de détail supérieur à celui du rapport des experts indépendants. Je m'engage sans hésitation à ne pas promettre une politique de « tolérance zéro », qui ne soit pas suivie d'actes concrets. Je pense que c'est la moindre de mes responsabilités.
10. Vendredi de cette semaine, nous participerons à un événement dédié au cadre de travail en marge de l'Assemblée présidé par Monsieur Ibrahim Pam à l'occasion duquel l'ensemble des membres du groupe consultatif s'exprimeront aux côtés de ma Conseillère spéciale pour le climat de travail nouvellement nommée, Mme Purna Sen. Et j'espère que certains d'entre vous dans cette salle ou derrière l'écran auront le temps de le regarder .
11. J'ai également nommé une vingtaine de conseillers spéciaux, dont certains dans de nouveaux domaines, comme les persécutions sexistes, les crimes d'esclavage, le droit islamique, le transfert de connaissances, et cette semaine, j'annoncerai la nomination d'un nouveau conseiller spécial originaire du Japon chargé de l'entraide judiciaire.
12. Une autre évidence est que les questions de parité et d'égalité entre les sexes et d'une distribution géographique juste et équitable ne sont pas un exercice purement formel dont on peut se débarrasser en cochant une case. Ces questions sont essentiellement liées, en

particulier dans le travail que nous accomplissons tous, à l'accomplissement du mandat de la Cour.

13. Il est également important de bien comprendre les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Il est crucial d'entendre les perspectives d'individus issus d'horizons très variés pour mieux comprendre le caractère multidimensionnel des crimes dont sont victimes les civils et la teneur des témoignages des victimes et des survivants que nous recueillons.
14. Avant mon élection et au cours de mes six premiers mois en tant que Procureur, j'ai répété et souligné à de nombreuses reprises, et je m'excuse d'y revenir, que la complémentarité était un aspect clé, une pierre angulaire du système instauré par le Statut de Rome.
15. À mon sens, lorsqu'il s'agit de protection des témoins, de logistique, de questions financières et, bien entendu, des décisions des juges indépendants de la Cour, non seulement la CPI devrait être une juridiction de dernier ressort, mais La Haye devrait aussi être une ville de dernier ressort. Et nous devrions réfléchir à des solutions concrètes pour établir des partenariats qui permettraient de rapprocher la Cour des communautés concernées, et je pense, et j'en suis même convaincu, que nous obtiendrions ainsi de meilleurs résultats.
16. Mes missions en Colombie et au Venezuela pourraient donner un aperçu des nouveaux modèles que j'estime être en parfaite adéquation avec le Statut de Rome et qui peuvent réellement porter leurs fruits. Je me suis en effet récemment rendu à Bogota en Colombie et j'ai annoncé la clôture d'un examen préliminaire qui était ouvert depuis 17 ans.
17. J'ai pris cette décision parce qu'un examen en bonne et due forme des mesures mises en place par la Colombie et des cent-vingt millions de dollars annuels qu'elle dédie à la Juridiction spéciale pour la paix et aux tribunaux relevant de la loi « Justice et Paix » n'a pas permis de déceler que le pays était incapable ou n'avait pas la volonté de mener des poursuites véritables.
18. Compte tenu de la fonction de filtrage des examens préliminaires, j'ai été contraint de clore cet examen. Cependant, grâce au formidable soutien de l'Ambassadeur de Colombie, présent aujourd'hui dans cette salle, et aux côtés du Gouvernement colombien, nous avons initié ce qui constitue, à mon sens, un nouveau modèle de collaboration fructueuse, hors du cadre de l'examen préliminaire. Le Président colombien et moi-même avons par ailleurs signé un accord lors de ma visite à Bogota.
19. Il s'agit là d'une démarche que j'incite vivement chacun à soutenir, une façon de garantir l'indépendance de la Juridiction spéciale pour la paix, de veiller à la protéger de toute ingérence politique et de lui assurer le financement nécessaire ; c'est le moyen de collaborer plus étroitement avec les États. A défaut, nous risquerions d'entraver inutilement les efforts que nous déployons.

20. J'ai accepté avec grand plaisir l'invitation du Président colombien à retourner dans son pays l'année prochaine et j'espère que nous continuerons de renforcer notre coopération, en apportant un soutien à la Juridiction spéciale pour la paix et aux efforts déployés par la Colombie pour régler la question de l'impunité, s'attaquer à la criminalité et apporter une réponse aux souffrances endurées depuis bien trop longtemps.
21. Ceci confirme les propos que j'ai maintes fois tenus : peu importe le lieu où justice est rendue pourvu qu'il n'existe plus aucun îlot d'impunité. Nous devons nous efforcer, dans la mesure du possible, d'établir, ici et là, des sanctuaires de la justice.
22. De même, j'ai eu le plaisir de me rendre en République bolivarienne du Venezuela et je me réjouis des rapports cordiaux entretenus, ici, à La Haye, avec l'Ambassadrice du Venezuela. J'ai également tenu des échanges fructueux avec le Président du Venezuela et de hauts responsables du Gouvernement. J'ai annoncé l'ouverture d'une enquête en présence du Président et de hauts responsables de son Gouvernement.
23. Je pense, du reste, qu'il est important de rappeler ce que j'ai déjà souligné lors de ma visite à Caracas : un examen préliminaire est un processus permettant le filtrage d'une situation. Lorsqu'il donne lieu à l'ouverture d'une enquête, il n'existe aucune cible préétablie. Il ne saurait y en avoir. Le résultat n'est pas prédéterminé. Le travail d'un procureur indépendant et celui de mon Bureau consiste à suivre la piste des éléments de preuve, à découvrir ce qu'il s'est réellement passé, à déterminer si des crimes relevant du Statut de Rome ont été commis et, le cas échéant, si les éléments de preuve permettent de remonter jusqu'aux responsables mais ce Bureau n'a pas pour vocation de renverser les régimes politiques en place. Il s'efforce simplement de lutter contre l'impunité et d'enquêter en toute indépendance.
24. La particularité de ma visite au Venezuela, et ce qui a d'ailleurs constitué une première, c'est qu'au moment même où j'ouvrais une enquête, je signais un accord avec le Président de la République bolivarienne du Venezuela, ce qui montre bien que, parallèlement aux enquêtes du Bureau, nous pouvons coopérer sur la base de la complémentarité, et je suis impatient de nouer un dialogue constructif et suivi avec le Venezuela pour lutter contre l'impunité également dans le cadre de poursuites nationales. Je me réjouis de retourner au Venezuela l'année prochaine, et de renforcer notre collaboration.
25. Comme en témoignent les exemples du Venezuela et de la Colombie, il s'agit peut-être là d'une nouvelle façon d'aborder les examens préliminaires. J'ai en effet entamé un passage en revue complet des examens préliminaires, des politiques adoptées et des enquêtes menées par le Bureau, dans l'objectif d'utiliser plus efficacement les ressources limitées dont dispose le Bureau et de constituer des dossiers inattaquables dans le prétoire.

26. Je compte annoncer quelques décisions relatives aux examens préliminaires d'ici la fin de l'année et, en ce qui concerne toutes les questions en suspens, j'entends parvenir à une décision d'ici la fin de l'année prochaine. Bien entendu, de nouveaux examens préliminaires seront entamés et de nouvelles enquêtes seront ouvertes, à la suite d'un renvoi par le Conseil de sécurité ou par un État ou au titre de l'article 15 du Statut de Rome. Cela étant, s'agissant de toutes ces questions, compte tenu de leur fonction première, les examens préliminaires ne doivent pas durer plus longtemps que nécessaire.
27. En ce qui concerne l'ouverture de nouvelles enquêtes, je ferai quelques annonces relatives à des situations pour lesquelles je ne compte pas engager de nouvelles poursuites ni ouvrir de nouvelles enquêtes. Ces décisions, me semble-t-il, vont dans le sens des recommandations du Rapport des experts indépendants et des documents de politique générale du Bureau relatifs à la sélection, la hiérarchisation et la clôture des affaires.
28. Je continuerai aussi à consolider les enquêtes en cours. J'ai récemment présenté mon rapport sur la situation en Libye devant le Conseil de sécurité et à cette occasion, j'ai souligné que, toutes choses étant égales par ailleurs, je donnerai la priorité aux situations déferées par le Conseil, ce que j'ai commencé à faire en me rendant au Soudan en août dernier dans le cadre d'une mission qui a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement soudanais, qui a par ailleurs accepté, à notre demande, que la CPI ouvre un bureau à Khartoum. Je suis impatient de voir les membres de mon Bureau retourner à Khartoum afin de faire avancer ce dossier, si les conditions en matière de sécurité le permettent et sous réserve de l'obtention des visas nécessaires.
29. Permettez-moi d'aborder un autre sujet. Dans la région du Sahara, par exemple, nous constatons que l'État islamique gagne du terrain. C'est également un sujet de préoccupation pour le Bureau et nous suivons de près la situation. En ce qui concerne l'Afghanistan, j'ai pris une décision sur la base des éléments de preuve attestant que les crimes les plus abominables en termes de gravité, d'ampleur et d'étendue, semblent avoir été commis par le groupe dit de l'« État islamique de la province du Khorasan » et par les Talibans. J'en ai fait une priorité et j'ai demandé aux juges de la Cour l'autorisation de reprendre les enquêtes qui s'y rapportent.
30. Je rappelle aux éminents délégués ici présents qu'en 2014, mon prédécesseur, Madame Fatou Bensouda, avait informé le Conseil de sécurité qu'elle allait geler l'enquête relative à la situation au Darfour en raison de l'insuffisance des ressources à sa disposition et qu'elle allait réaffecter celles qui y étaient consacrées à d'autres affaires. Je n'ai pas souhaité geler les enquêtes. En revanche, j'ai cherché à expliquer, en toute transparence, quelles situations feraient l'objet d'enquêtes, lesquelles seraient prioritaires et celles qui seraient écartées des priorités.

31. Nous devons le faire. Tout comme chaque procureur national, face aux problèmes de ressources, nous devons les utiliser à bon escient même si je crois beaucoup à la sagesse de Voltaire et comme il l'a dit: « *Le mieux est souvent l'ennemi du bien* ».
32. Le Président a fait le point sur l'état d'avancement des procès. En ce qui concerne les affaires dont elle est saisie, la Cour est plus sollicitée que jamais avec, notamment, l'affaire portée contre Yekatom et Ngaïssona et celle contre Said. Nous avons déjà fait comparaître 52 témoins dans le procès contre Al Hassan qui se poursuit. Le Procureur adjoint, quant à lui, supervise l'ouverture imminente d'une affaire au titre de l'article 70 du Statut.
33. Nous devons nous rapprocher des grandes régions du globe afin de rallier le plus grand nombre autour de notre action et je me réjouis de la coopération régionale de l'Asie, de l'Amérique latine ainsi que de l'Union africaine. J'ai rencontré le Président Tshisekedi, Président en exercice de l'Union africaine (« UA ») et le Président Macky Sall, qui lui succèdera bientôt, et je me réjouis à l'idée de rencontrer prochainement le Président Faki de la Commission de l'UA avant de m'adresser aux chefs d'État à l'occasion du Sommet de l'UA qui se tiendra à Addis Abeba en février.
34. J'aurais encore tant à dire, je pensais disposer de 15 minutes mais il semblerait que je me sois trompé et que je ne dispose, en réalité, que de 10 minutes. Alors, je finirai tout simplement en vous remerciant, Madame la Présidente, pour votre soutien, et en remerciant le Président Hofmanski, le Greffier Peter Levis, le Député adjoint James Stewart, et vous tous, sincèrement, pour le soutien que vous m'avez apporté et l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé en ce début de mandat.
35. Je tiens également à remercier la Présidente sortante du Fonds au profit des victimes, Mme Mama Doumbia. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses futurs projets. Nous ne devrions jamais perdre de vue le travail que vous et les membres de votre Conseil de direction accomplissez et auquel nous devrions tous apporter notre soutien car il change le cours des choses dans la vie des personnes qui ont le plus souffert des crimes relevant du Statut de Rome.
36. Pour terminer, je dirai ceci : je n'esquiverai pas mes responsabilités. Je prendrai les décisions difficiles qui s'imposent en ce qui concerne le contrôle de la qualité du travail du Bureau et la hiérarchisation de nos priorités. Ce que je vous demande, en revanche, à vous, membres éminents de l'Assemblée des États parties, les gardiens du système instauré par le Statut de Rome, c'est de ne pas esquiver vos responsabilités non plus.
37. La Cour a présenté une proposition de budget mûrement réfléchie et nous regrettons que le Comité du budget et des finances n'ait approuvé, dans ses recommandations, que la moitié des ressources supplémentaires que nous avons demandées pour accomplir notre travail. Je demande donc aux membres éminents de l'Assemblée des États parties de collaborer avec le coordonnateur chargé du budget et de suivre, au minimum, les

recommandations du Comité du budget et des finances. Je pense malgré tout que nous avons besoin de ressources supplémentaires pour tirer parti des moyens technologiques qui existent aujourd'hui.

38. Si nous travaillons main dans la main, si nous nous acquittons du mandat fixé par le Statut de Rome, nous pourrions accomplir un travail qui laissera une empreinte durable dans les mémoires et qui pourrait changer le cours des choses pour tant de personnes qui souffrent tellement alors que nous sommes ici, assis dans cette salle, à La Haye. Je vous remercie de votre attention. | **BUREAU DU PROCUREUR**